

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### KIRAO RISTRETTO

Part « AC » : FR0012739449  
 FPVG soumis au droit français  
 Ce Fonds est géré par KIRAO

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FCP de classification actions des pays de la zone Euro éligible au PEA, le FCP a pour objectif, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 5% sur la durée de placement recommandée au moyen d'une gestion discrétionnaire. Aucun indice de marché ne reflète l'objectif de gestion du FCP : l'adoption d'une politique de gestion basée sur une allocation d'actifs discrétionnaire et sur une sélection de titres au cas par cas (stock-picking) rend sans objet la comparaison à un éventuel indicateur de référence.

La composition du portefeuille dépendra du choix discrétionnaire des gérants du fonds et la répartition du portefeuille en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie. Le process de gestion du Fonds s'appuie sur une analyse fondamentale financière et stratégique fortement internalisée. L'équipe de gestion produit elle-même ses modèles de prévisions de résultats de génération de cash-flow et de valorisation ainsi que ses fiches de suivi. Elle n'a recours aux bureaux d'analyse externes (brokers) qu'en aval de sa propre analyse afin de comparer ses attentes et son jugement par rapport à celui émis par la Place. Le fonds sera concentré et régulièrement composé d'une dizaine de ligne.

KIRAO Ristretto éligible au PEA est investi à 75% minimum en titre éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro. A titre accessoire, le fonds ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés européens, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le FCP peut dès lors être exposé à un risque de change de 10% maximum. Sur la partie taux, le gérant choisit de se positionner sur des produits de taux en fonction de ses anticipations sur la courbe des taux. Le FCP pourra être exposé à des titres obligataires y compris des obligations convertibles et titres de créances négociables, de nature privées ou publiques jusqu'à 25% de l'actif net. La société de gestion privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédits en prendre ses décisions d'achat/vente. Le fonds pourra également détenir jusqu'à 50% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et ou étranger et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux quatre critères de l'article 214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par la société de gestion ou toute société extérieure.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux produits dérivés et aux titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés et organisés français, dans le seul but de couvrir les risques actions de taux, et de change.

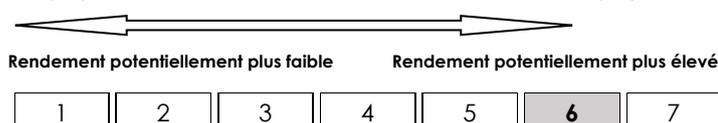
La part « AC » capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC). Les demandes de souscriptions et de rachats sont pré-centralisées de manière hebdomadaire tous les vendredis de chaque mois avant le cut-off fixé à 12 heures auprès de KIRAO. Elles sont exécutées à cours inconnu sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

### **Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [ 6 ] :**

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions de la zone euro.

### **Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de crédit :** Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	2% en cas de rachat supérieur à 5% de l'actif net
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (*)	2.37%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	<b>20% TTC</b> de la performance annuelle positive du FCP au-delà d'une performance nette de frais fixe de gestion de 5% sur un an et dans le respect du principe de « high water mark ». Néant sur le dernier exercice

(\*) Le pourcentage communiqué intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FCP. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/06/2020.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site [www.kirao.fr](http://www.kirao.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

## PERFORMANCES PASSÉES



### AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

**DATE DE CREATION DU FCP : 03/07/2015**

**DEVISE DE LIBELLE : Euro**

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP, la part AC (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite dans un délai de huit jours auprès de KIRAO - 86, rue de Lille - 75007 Paris - Tél : 01.85.76.08.05 - [www.kirao.fr](http://www.kirao.fr)

**Autres catégories de part** : NC

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Fiscalité** : Eligible au PEA. La qualité de copropriété du fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère alors dans ce cas que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le fonds. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds.

La responsabilité de la société de gestion KIRAO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

KIRAO est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/03/2021.